
cahiers de documentation syndicale - n° 366 - juin 2019

NON !

Doit-on se satisfaire d'une réforme du lycée qui supprime des postes, diminue l'offre de formation, réduit les heures à effectifs réduits et augmente encore la charge de travail des professeurs ? Doit-on se satisfaire d'une réforme du bac qui met en place des bacs locaux qui vont désorganiser les lycées et dont la valeur reposera sur la réputation des établissements ? NON ! L'impréparation de ces réformes, les questions sans réponse qu'elles soulèvent, leur visée budgétaire, l'incertitude dans laquelle sont placés les lycéens et les professeurs imposent leur retrait, a minima un moratoire. Organisation du bac, année de Terminale, programmes... tout cela peut encore être revu.

Doit-on se satisfaire des amendements à la loi Blanquer adoptés par le Sénat : annualisation des services dans le cadre d'expérimentations, obligation de formation continue en dehors du temps de service et pendant les vacances scolaires, contrats de missions permettant de déroger aux règles de mutation, avis préalable du chef d'établissement sur l'affectation des professeurs ou CPE ? NON ! Le ministre serait bien avisé de n'en retenir aucun et de retirer sa loi dont l'ensemble dessine un système éducatif plus inégalitaire rejeté par les enseignants et les familles. Le recul sur les établissements des savoirs fondamentaux ne suffit pas.

Doit-on se satisfaire d'un projet de loi de « transformation » de la Fonction publique qui ouvre en grand le recrutement de contractuels précaires, qui organise la vente à découpe des Services publics avec obligation de transfert des fonctionnaires vers le privé ? Doit-on se satisfaire d'une loi qui prend le contre-pied de 50 ans de progrès social en dépouillant les fonctionnaires des garanties concédées en contre-partie des contraintes spécifiques du statut, en les privant de la défense de leurs droits en CAPA, sur l'avancement, les promotions et les mutations ? NON !

Doit-on se satisfaire des suppressions de postes qui vont encore alourdir les effectifs des classes et dégrader encore notre quotidien professionnel ? Doit-on se satisfaire de ne plus pouvoir faire notre travail correctement ? NON !

Doit-on se satisfaire de la préparation d'un projet de loi sur les retraites qui organise la diminution drastique des pensions, tout particulièrement pour les enseignants, CPE et Psy-EN ? Doit-on se satisfaire de l'érosion continue de notre pouvoir d'achat ? NON !

Doit-on se satisfaire de tout cela parce que l'extrême droite n'est pas au pouvoir alors que l'ensemble des politiques menées ces 30 dernières années nous conduit inéluctablement vers cet horizon et réduit le débat politique à une dichotomie mortifère ? NON !

Alors, puisque nos mobilisations et nos revendications légitimes n'ont obtenu que fin de non-recevoir et mépris du ministre, nous sommes contraints à une extrémité qui se veut à la mesure de la gravité de la situation, celle de la grève de la surveillance des épreuves du bac de philosophie et de français le 17 juin 2019.

Ce sont le ministre et le gouvernement qui portent seuls la responsabilité de cet appel à la grève. Ce sont eux qui via Parcoursup, via un lycée inégalitaire et un « bac maison », mettent le bac en péril et assignent la réussite et l'avenir des jeunes à leur origine territoriale et sociale.

OUI, nous serons en grève le 17 juin, non pour pénaliser les élèves, mais pour leur assurer la meilleure éducation possible et pour exiger des conditions de travail et de rémunération enfin revalorisées.

GRÈVE le 17 juin

à l'appel de SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNALC, CGT, Sud

Paris, place d'Italie, samedi 18 mai 2019



CAPA : CLAP DE FIN ?

Le projet de loi « Pour la transformation de la Fonction Publique » vient d'être examiné en première lecture à l'Assemblée nationale. Y est prévue, dès janvier 2020, la suppression des prérogatives actuelles des instances paritaires (CAPA) pour tout ce qui concerne les actes de gestion de nos carrières : avancement accéléré, changement de grade (hors classe, classe exceptionnelle), de corps (liste d'aptitude dans le corps des agrégés), mutation... Des dégradations majeures en découleraient pour l'ensemble des personnels. L'examen en CAPA oblige tout d'abord l'administration à la transparence. Les élus des personnels en CAPA ont un rôle irremplaçable parce qu'ils peuvent vérifier l'ensemble des actes de gestion, y repérer d'éventuelles erreurs et les faire rectifier (par exemple cette année, en hors classe des certifiés 26 corrections et 6 dans celle des agrégés, ou encore 5% des dossiers concernant les barèmes de mutations corrigés). Les élus des personnels sont également porteurs de propositions d'amélioration visant à conjuguer défense individuelle et avancées collectives. Ainsi, lors de la FPMA (instance réunissant les élus des personnels certifiés et agrégés pour le mouvement), les élus du SNES-FSU proposent, dans le respect strict du barème, des « chaînes » améliorant la situation de plusieurs candidats à mutation (13% d'améliorations en 2018). Enfin, l'existence de CAPA protège l'ensemble des personnels de dérives découlant d'une gestion à la tête du client et de passe-droits. Elle évite le renvoi à un tête-à-tête avec ses supérieurs hiérarchiques pour tout ce qui relève de sa carrière (sur 10 demandes de révision d'appréciation de RDV de carrière examinées en CAPA, 7 ont été satisfaites pour les certifiés). L'on mesure bien les pressions multiples auxquelles seraient alors soumis les personnels si tel n'était plus le cas...

Au-delà, nous devons alerter sur la rupture de confiance qui découlerait d'une telle gestion des personnels. Chaque décision, puisqu'elle n'aurait pu être vérifiée, pourrait être regardée avec méfiance car suspectée de n'être pas juste ou équitable. Alors même que la rupture de confiance est totale entre le ministre Blanquer et les enseignants, est-il pertinent d'en rajouter ? Si nous voyons tout ce que les personnels ont à perdre d'une disparition des prérogatives des CAPA, l'institution devrait aussi mesurer ce qu'elle a à y perdre. La volonté idéologique de gérer la Fonction publique sur le pire des modèles de l'entreprise pourrait finalement faire beaucoup de perdants....

Calendrier de fin d'année :

11 juin : CTA (emplois d'AED et d'AESH, évaluation des contractuels, AED pré-professionnalisation, PAF, apprentissage...)

12 juin : CAPA CPE, affectation

14 juin : FPMA, affectation des certifiés et agrégés

17 juin : Grève (report en conséquence de la **CAPA PSY-EN**, affectation, hors classe, classe exceptionnelle)

19 juin : CAEN

27 juin : certifiés et agrégés, groupe de travail rattachement des TZR et révision d'affectation

27 juin : groupe de travail adaptation/reconversion

28 juin : CAPA agrégés, classe exceptionnelle

28 juin : CAPA certifiés, classe exceptionnelle

2 juillet : CAPA CPE, classe exceptionnelle

15 juillet : CPE, groupe de travail révision d'affectation, rattachement et affectation des TZR, affectation des stagiaires

16 juillet : certifiés et agrégés, groupe de travail affectation des TZR et des stagiaires

Manifestation nationale samedi 18 mai :

10 000 manifestants contre la politique éducative de J-M. Blanquer

10 000 manifestants à Paris -dont une centaine venus des trois départements de l'académie de Limoges- enseignants du premier et du second degré, parents, associations, tous réunis pour dire leur refus de la réforme du lycée et du bac, leur refus des conditions d'enseignement dégradées, leur refus des suppressions de postes, leur refus d'un métier dévalorisé et soumis, leur refus de la loi Blanquer, dans une manifestation dynamique. Le black out des grands médias a été quasi-total, le comptage des manifestants a été fait à 13h30 alors que cortège n'était pas formé ! Le silence du ministre a été assourdissant ! Que faudra-t-il faire pour se faire entendre ?



Vu à Limoges, 9 mai 2019, manifestation Fonction Publique

Lycée : gratuité des manuels scolaires

Depuis 2016, le SNES-FSU intervient auprès de la région Nouvelle Aquitaine pour que soit reconduite la mesure instaurant la gratuité des manuels scolaires au lycée. Il n'est rien de dire que cette revendication ne recueillait pas l'assentiment de la Région, qui entendait appliquer à la rentrée 2019 au Limousin ce qu'elle pratiquait ailleurs : l'attribution d'un chèque de 70 à 150 € à l'entrée en Seconde pour solde de tout compte. La persévérance a cependant pesé dans l'évolution de la politique régionale qui a voté le 12 avril un dispositif de gratuité des manuels scolaires pour les rentrées 2019 (Secondes et Premières) et 2020 (Terminale), ce dont on ne peut que se féliciter. Pourtant, de nombreuses questions se posent.

Tout d'abord, il existe une différence de mise en oeuvre et de calendrier du dispositif entre les lycées privés et publics. Dans le privé, les lycées gèrent les commandes, distributions et gestion des manuels, la Région rembourse sur factures les dépenses générées par l'achat des manuels (dans la limite de 200 € par élève). On peut imaginer que les lycéens seront équipés dès la rentrée. Rien de cela dans les lycées publics, puisque les chefs d'établissement consultés par la Région auraient signifié leur refus d'assurer la gestion du dispositif... Dans le public donc, les lycéens devront se connecter sur une plateforme numérique, mise en place seulement au mois de septembre, pour percevoir une contremarque de 200 € leur permettant d'effectuer l'achat des manuels dans une librairie partenaire ou auprès d'une association de parents d'élèves. Cette mise en place tardive de la plateforme va conduire à une dotation très tardive des lycéens qui n'auront pas tous leurs livres avant les vacances

de la Toussaint, les premières épreuves de bac ayant lieu en janvier !

Deuxième écueil, la somme de 200 € ne permet pas de couvrir l'achat de tous les manuels dans certains cas, même si des remises peuvent être attendues de la part des librairies. Les disciplines seraient ainsi mises en concurrence et il serait inacceptable que les lycéens ne puissent se voir équipés à la hauteur des besoins. C'est pourtant ce qui semble transpirer des messages transmis aux équipes par les proviseurs de lycée. Certaines disciplines devraient-elles fonctionner sans livre ? Sur quels critères ? Le SNES-FSU intervient auprès de la Région pour que l'enveloppe permette effectivement de doter toutes les disciplines.

Enfin, la Région semble vouloir prendre appui sur les associations de parents d'élèves pour assurer l'identification, la gestion des stocks de livres et leur restitution aux lycéens... Que se passera-t-il si cela n'est pas possible dans certains lycées ? Le SNES-FSU intervient pour que soient, partout, mis à disposition des agents de la Région en charge de cette gestion afin qu'elle ne repose pas sur les équipes des vies scolaires, de l'intendance ou sur les professeurs documentalistes.

S'il est bien évident que la mise en place de la gratuité des manuels est une bonne mesure, sa mise en oeuvre nécessite néanmoins d'être précisée et améliorée, rapidement. Cela aurait sans doute été possible si les organisations syndicales de professeurs avaient été associées aux discussions...

Réforme des retraites par points : **CRASH des pensions !**

E. Macron a confirmé son intention de présenter une réforme des retraites par points qui s'appliquerait en 2025 (mais des modifications sur les durées de cotisations nécessaires pour obtenir un taux plein pourraient être introduites d'ici-là !). Le gouvernement a refusé de nous donner la moindre projection de pension dans le nouveau système. Le SNES-FSU révèle donc ses propres chiffres, calculés à partir de tels régimes existants (Agirc, Arco). Les résultats montrent une dégradation considérable des pensions dans un tel système. Pourtant, les réformes précédentes ont déjà considérablement diminué les pensions et par ailleurs, les projections dressent le portrait d'un système à l'équilibre jusqu'en 2035 au moins. La réforme en préparation est donc purement idéologique et vise à limiter, voire diminuer, la part de la richesse nationale consacrée aux retraités.

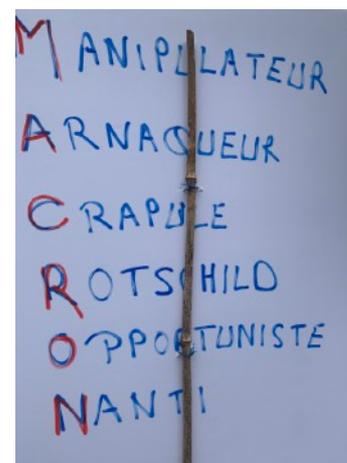
Certes, on pourra nous objecter que ces chiffres ne seront véritablement valables que pour des personnes dont on calculerait complètement la pension dans un système par points, c'est-à-dire dans plusieurs dizaines d'années au vu des modalités de transition prévues. Il n'empêche, la baisse drastique des pensions qu'induit un système par points est significative, inquiétante et de nature à renforcer notre opposition à la réforme en préparation.

Professeur certifié ayant en moyenne sur sa carrière 10% de primes et heures supplémentaires.					
Projet Retraite par points			Calcul actuel avec le code des pensions		
	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement du dernier salaire avec 10 % de primes sur toute la carrière	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement du dernier salaire avec 10 % de primes sur toute la carrière	Taux de liquidation classique
43 ans de carrière	2 079,90 €	49,15 %	2 885,42 €	68,18 %	75,00 %
Perte de 805,52 € par mois soit une pension amputée de 27,9 %					
40 ans de carrière	1 889,71 €	44,65 %	2 452,61 €	57,95 %	63,75 %
Perte de 562,90 € par mois soit une pension amputée de 22,9 %					
38 ans de carrière	1 762,93 €	41,66 %	2 164,06 €	51,14 %	56,25 %
Perte de 401,13 € par mois soit une pension amputée de 18,5 %					

Pour une carrière de 38 ans, ayant débuté à 25 ans, c'est donc une retraite, prise à l'âge de 63 ans, de 1762 € par mois, amputée de 400 € par mois qui se profile. Pour rappel, avant la réforme de 2003, dans les mêmes conditions de carrière, la retraite était de 2885 € par mois pour une retraite à 62,5 ans (75% du traitement des 6 derniers mois), 721 € de plus que dans le système actuel, 1123 € de plus que dans le système par points prévu par Macron ! Dans le système par points, une carrière complète de 43 ans, entrainerait une mise à la retraite à 68 ans avec une perte de 805 € par mois par rapport au système actuel déjà très dégradé !!

Toutes ces projections montrent que la prise en compte des primes n'est absolument pas une compensation de la perte subie, en particulier dans des corps ayant peu de primes. Pour les professeurs documentalistes, les CPE, les PSY-EN, la perte serait encore pire puisque nous avons pris ici une moyenne de 10 %(*), le taux de primes pour ces corps est beaucoup plus bas, autour de 4 %.

(*) On considère que le salaire est composé de 10 % de primes sur toute la carrière (c'est déjà un taux de primes élevé, il correspond par exemple pour un certifié au fait d'avoir une heure supplémentaire et une indemnité de professeur principal sur quasiment toutes les années de sa carrière !).



Vu à Limoges, 9 mai 2019
manifestation Fonction Publique

Et pendant ce temps-là, l'OCDE estime le montant de la fraude fiscale annuelle en France à 120 milliards d'euros !